

LES BONNES PRATIQUES DE LA VALORISATION EN DOCTORAT



Valoriser ses travaux de thèse : c'est publier, communiquer mais c'est aussi les protéger et les rendre utilisables ou commercialisables par le monde socio-économique. Ce document va vous donner quelques clés pour avoir les bons réflexes.

Qu'est ce que la Propriété Intellectuelle (PI) ? Tiré du Guide Pratique sur "la propriété intellectuelle et l'entrepreneur de croissance" Site de l'INPI
Elle englobe la propriété industrielle (brevet, marque et dessin ou modèle) qui sont des titres de propriété industrielle délivrés par l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), et d'autre part la propriété littéraire et artistique.

Les différents types de Propriété Intellectuelle

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Créations techniques

Brevets d'invention : Le secret de fabrique, certificats complémentaires de protection, typographie de produits semi-conducteurs, certificats d'obtention végétale*

Signes distinctifs

Marque de fabrique, de commerce et de service

Créations esthétiques

Dessins et modèles

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Droit d'auteur*

Droits voisins* (Artistes-interprètes, producteurs)

Droits des producteurs des bases de données*

Titres non enregistrés à l'INPI*

Quelles sont ses enjeux ?

- Protéger ses innovations
- Assurer une sécurité juridique sur ses résultats
- Obtenir un avantage concurrentiel (obtenir un monopole d'exploitation)
- Créer de la valeur (revenus d'exploitation)

En résumé, la PI est un enjeu crucial dans une stratégie de valorisation et concerne tous les domaines de recherche.

Qu'est ce que la déclaration d'invention (DI) ?

La déclaration d'une activité inventive est une obligation légale vis à vis de son employeur pour tous personnels de recherche titulaire ou non à l'origine de résultats de recherche valorisables (article R611-1-2 du code de la Propriété Intellectuelle). Ce document permet la formalisation du cadre et du périmètre de l'invention. Par conséquent : une déclaration d'invention est abrogatoire dès d'obtention des résultats et doit recenser l'ensemble des inventeurs/auteurs et leurs employeurs respectifs.

→ Ce document constitue la 1ère étape du process de valorisation de la recherche

Comment justifier de mon activité inventive ? Le cahier de laboratoire

Le cahier de laboratoire existe en version papier ou en version électronique et est propriété du laboratoire. En plus du cahier individuel, un cahier peut être tenu par projet, par équipe, par machine. Il permet de :

1. Garantir la traçabilité des expériences, justifier de la qualité d'inventeur ou d'auteur et assurer la continuité des savoirs et savoir-faire
2. Établir la date d'acquisition des résultats en cas de litige et donc déterminer la propriété des droits sur un résultat de recherche.

Les membres du Pôle Universitaire d'Innovation

Les conseils

- J'ai des résultats qui me semblent innovants → **J'en parle à mes encadrants et le service valorisation de mon employeur.**
- La diffusion publique des résultats de la thèse peut empêcher le dépôt de brevets. La soutenance de la thèse et le manuscrit de thèse peuvent être placés sous un régime de confidentialité.
- Je reçois une sollicitation d'un tiers, je rédige une publication, un abstract pour un congrès ou je prépare une présentation en dehors de mon laboratoire. Je me pose la question : les informations présentées doivent-elles être protégées avant divulgation ? → **J'en parle à mes encadrants et au service valorisation de mon employeur.**
- Je ne stocke pas de données en dehors des infrastructures mises à disposition par mon employeur. En dehors du laboratoire, je sécurise l'accès à mes données (numériques et papiers) et je ne donne pas d'informations détaillées sur mon activité de recherche.

Focus IA et données

L'IA, un accélérateur de recherche... à manier avec **prudence**.

Les outils d'intelligence artificielle comme ChatGPT offrent aux doctorants un levier puissant : générer des idées, structurer des textes ou explorer des concepts en un temps record. Mais attention : chaque requête, chaque échange, alimente aussi les bases de données de ces systèmes. Ne dites pas tout ! Gardez pour vous, et pour vos publications, les éléments stratégiques de votre recherche : hypothèses originales, jeux de données et résultats inédits. L'IA est un partenaire utile mais utilisez-la pour avancer, sans lui confier les clés de votre travail avant qu'il ne soit protégé.

Quel type de valorisation de la propriété intellectuelle : Economique et/ou non – économique

“La valorisation de la recherche publique est le moyen de rendre utilisables ou commercialisables les résultats, les connaissances, les compétences de la recherche”

(Source : Conseil National de l'Enseignement Supérieur | Site Réseau C.U.R.I.E).

Valorisation non-économique

Rendre accessibles sans contrepartie financière, les résultats de recherche auprès de la communauté scientifique et du public, par la publication, les expositions, la mise à disposition gratuite des résultats...

Valorisation économique

Transformation des connaissances et des technologiques issues de la recherche en produits, services ou processus au bénéfice de la société en s'appuyant sur une exploitation industrielle et/ou commerciale.

2 voies : transfert des résultats à une société existante ou création d'une start-up

CONTACTS UTILES

Université de Lorraine : drv-sdvi-contact@univ-lorraine.fr

CNRS : dr06.spv@cnrs.fr

INRIA : stip-nge@inria.fr

INRAE : ipp-grandest@inrae.fr

Inserm : dr.est@inserm.fr

Retrouvez toutes les documentations utiles ici



et sur : <https://www.inpi.fr/ressources/propriete-intellectuelle/cahier-de-laboratoire>

Les membres du Pôle Universitaire d'Innovation

